

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-huit Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2025.

**Présents** : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Pierre RICORDEL, Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.

**Absents excusés** : Geneviève LE GOUALLEC (pouvoir à Antoine RULLIÈRE), Corinne KRDZALIC, Mickael LAMIDÉ (pouvoir à Marie-Pierre RICORDEL), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.

**Secrétaire de séance** : Yolène BÉGO.

**Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 19 Juin 2025**

Le compte-rendu de la précédente séance sera approuvé lors de la prochaine séance.

**061/2025 Travaux La Forge : avenant n°1 au Lot n°5 Menuiseries extérieures**

Il est proposé un avenant n°1 au lot n°5-Menuiseries extérieures suite à la mise en place de feuilles synthétiques sur les poteaux bois de la façade ouest de la salle 1.

Montant du marché initial	141 877,30 € HT
Avenant n°1	1 624,12 € HT
Nouveau montant du marché	143 503,42 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°5 – Menuiseries extérieures pour un montant de 1 624,12 € HT.

**062/2025 Travaux La Forge : avenant n°1 au Lot n°6 Menuiseries intérieures**

Il est proposé un avenant n°1 au lot n°6-Menuiseries intérieures :

- Modification porte PMR pour les sanitaires : + 1 660,99 €
- Modification de la porte entre l'office et la salle 1 : + 1 546,30 €
- Remplacement trappe grenier par porte : + 607,68 €

Montant du marché initial	52 224,03 € HT
Avenant n°1	3 814,97 € HT
Nouveau montant du marché	56 039,00 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°6 – Menuiseries intérieures pour un montant de 3 814,97 € HT.

## 063/2025 La Forge : Sollicitation de la subvention Bien Vivre en Bretagne 2023-2025

Dans le cadre du programme Bien Vivre partout en Bretagne, le projet La Forge peut prétendre à une aide financière d'un montant prévisionnel de 176 280 €.

La Commune doit désormais transmettre un dossier complet à la Région mentionnant le coût prévisionnel du projet suite aux résultats de l'appel d'offres pour les travaux.

Le projet La Forge porte sur la création d'un tiers-lieu : restauration communale intergénérationnelle, halle ouverte permettant le développement d'activités économiques (marchés de producteurs) et culturelles ainsi que de 2 salles dédiées aux activités associatives et culturelles.

Le bâtiment projeté est de haute qualité environnementale, construction bois-paille et autonome en énergie grâce à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture pour une autoconsommation collective patrimoniale.

Le plan de financement prévisionnel concernant ce projet est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	27 000,00 €	PST 2024	144 300,00 €
Maitrise d'œuvre	169 900,00 €	(721 500 €*20%)	
Démolition/désamiantage/dépollution	39 480,00 €	DETR 1 2024	200 000,00 €
Etudes diverses	25 445,00 €	Bien vivre en Bretagne 2024	176 280,00 €
<u>Réseaux:</u>		DSIL 2025	200 000,00 €
ENEDIS	5 755,37 €		
ORANGE	1 558,80 €	Sous-total	720 580,00 €
Eclairage public			
<b>Sous-total</b>	<b>269 139,17 €</b>		
		Autofinancement	952 438,59 €
TRAVAUX	1 403 879,42 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 673 018,59 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 673 018,59 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Sollicite l'aide financière de la Région dans le cadre du programme Bien Vivre en Bretagne 2023-2025 pour le projet La Forge,
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires en ce sens.

## 064/2025 Subvention exceptionnelle Alliance des associations d'Arzal

Au regard de l'impossibilité de disposer de parkings supplémentaires pour accueillir les festivaliers à proximité du site, l'organisateur de Festiv'Arz a mis en place un système de navette de bus entre le bourg et le site du Barrage. Cette solution a contribué à réduire les flux de véhicules vers le site et a permis de sécuriser le cheminement des festivaliers jusqu'à l'entrée du site.

La Commission Vie Locale propose de soutenir cette démarche en participant au cofinancement à hauteur de 50% de cette dépense, soit une subvention exceptionnelle à l'Alliance de 776 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 776 € à l'Alliance des associations d'Arzal
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2025.

### **065/2025 Tarifs Complexe Michel LE CHESNE et Ancienne école**

La Commission Vie Locale propose de modifier certaines conditions de location des salles communales, notamment :

- Arrêt de la gratuité de la salle polyvalente pour les associations hors commune. Création d'un tarif : 270 € pour la demi-salle, 320 € pour la salle entière
- Pour les associations arzalaises :
  - o Gratuité de la salle pour les assemblées générales et les réunions d'information mais uniquement du lundi au vendredi sinon application d'un tarif de location. Exception pour le pot de remerciement des bénévoles de Festiv'Arz et pour l'AG de l'Alliance (réservation possible le samedi et/ou dimanche)
  - o Gratuité de la salle et réservation possible le samedi et/ou le dimanche pour les évènements organisés.
- La location de la salle de sports pour les associations extérieures seront étudiées au cas par cas.
- Les salles de l'ancienne école pourront exceptionnellement faire l'objet d'une location, notamment pour délester les salles du complexe Michel le Chesne en période de forte demande. Les demandes seront examinées au cas par cas.

Tarifs : location 1 salle = 60 €/jour, location 2 salles = 100 €/jour.

<b>Salle Polyvalente</b>	<b>1/2 SALLE</b>		<b>SALLE ENTIÈRE</b>	
	<b>ARZAL</b>	<b>EXTERIEUR</b>	<b>ARZAL</b>	<b>EXTERIEUR</b>
Vin d'honneur	50,00 €	90,00 €	100,00 €	150,00 €
1 jour	150,00 €	270,00 €	200,00 €	320,00 €
2 jours	280,00 €	400,00 €	380,00 €	500,00 €
3 jours	410,00 €	530,00 €	560,00 €	680,00 €
Forfait cuisine*	80,00 €	100,00 €	80,00 €	100,00 €
AG/Réunion d'information (dont sono) du Lundi au Vendredi uniquement**	gratuit		gratuit	
Evènement organisé par des associations	gratuit	270,00 €	gratuit	320,00 €
Réveillon	200,00 €	320,00 €	280,00 €	400,00 €
Obsèques	50,00 €		100,00 €	
Caution	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €

\* le forfait cuisine s'ajoute à la location de salle

\*\*exception: AG de l'Alliance et repas remerciement bénévoles Alliance

<b>Salle des sports</b>	<b>ARZAL</b>	<b>EXTERIEUR</b>	
Associations uniquement**	gratuit	après étude et décision du Conseil Municipal	
<b>CAUTION</b>		<b>1 000,00 €</b>	

\*\* sous réserve d'acceptation des conditions d'utilisation (ex: protection du sol)

<b>Ancienne école</b>	<b>SALLE 1 ou 2</b>		<b>SALLE 1 et 2</b>	
	<b>ARZAL</b>	<b>EXTERIEUR</b>	<b>ARZAL</b>	<b>EXTERIEUR</b>
1 jour	60,00 €		100,00 €	
Caution	400,00 €		600,00 €	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Fixe les tarifs de location des salles du Complexe Michel LE CHESNE et de l'ancienne école conformément au tableau ci-dessus.
- Dit que ces tarifs s'appliqueront à toutes les demandes de réservations effectuées à partir du 22 Septembre 2025.

#### **066/2025 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets – Année 2024**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

- Présentation du service :

1 agent supplémentaire en 2024 pour la mise en place du compostage collectif

Modification de la fréquence des collectes des OM (tous les 15 jours), élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), déploiement de conteneurs semi-enterrés, déménagement du service à Muzillac le temps des travaux à Nivillac, préparation de la délégation de la collecte des emballages en porte à porte à un prestataire privé au 01/01/2026.

- Indicateurs techniques :

Baisse des ordures ménagères collectées : - 379 tonnes soit -7% par rapport à 2023.

Augmentation des emballages : + 158 tonnes soit + 8,46% par rapport à 2023.

En déchetterie, baisse des apports en tout-venant (- 5,4%) et légère baisse des déchets végétaux (- 0,5%).

- Résultats financiers

Déficit de 179 262 € en 2024 (contre 1 243 000 € en 2023).

Cette réduction du déficit s'explique :

- par la stabilisation des contributions du SYSEM : + 1% entre 2023 et 2024 contre +64% entre 2022 et 2023.
- Une augmentation de la TEOM.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Révision du PLU

Une réunion publique de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a eu lieu le 16 Septembre au Complexe Michel LE CHESNE.

Participation modeste : une vingtaine de personnes, mais un effort de pédagogie de la part des intervenants a été souligné.

Le PADD sera débattu lors du prochain Conseil Municipal.

Prochaine concertation du public : organisation d'un atelier sur la densification urbaine.

- Terrain des PEP :

Le Département du Morbihan est toujours désireux d'acquérir les terrains mais les PEP ne sont plus pressés de vendre. Le Département est en attente d'un accord sur le prix de vente qui prendrait en compte les coûts importants de démolition et de désamiantage des bâtiments.

- Opération militaire :

Des manœuvres militaires auront lieu sur la Commune au niveau du Barrage ce week-end. Un exercice de débarquement aura lieu sur la commune de Pénestin avec une progression terrestre jusqu'au Barrage.

- Lutte contre les frelons asiatiques :

Jeanne LOLICAR demande si la Commune pouvait aider financièrement les particuliers lors de la destruction des nids de frelons asiatiques. A Camoël par exemple, la commune verse une somme forfaitaire de 55 €. Les élus sont favorables à indemniser une partie des coûts de destruction des nids de frelons asiatiques auprès des particuliers qui font appel à un professionnel agréé, et ce après étude des modalités selon les pratiques dans les communes environnantes.

- Prochainement :

Remise des prix du concours photo et spectacle Le son de l'eau à la médiathèque Virades de l'espoir le dimanche 28 Septembre avec une nouveauté : la rando rallye adaptée aux enfants

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

<b><u>Prochains Conseils municipaux :</u></b>
16 Octobre
13 Novembre – 11 Décembre